

## Règles d'allocation budgétaire Accréditation Erasmus+ Jeunesse

Valide pour l'année 2021

<b>Agence nationale</b>	Agence du Service Civique FR02
<b>Champ</b>	Erasmus+ Jeunesse
<b>Année d'appel</b>	2021

<b>Budget total disponible pour l'allocation</b>	Au moins <b>1 268 882 €</b> .
--	-------------------------------

Le budget est réparti selon les critères d'attribution applicables de la manière suivante :

<b>Subventions minimales</b>	Au moins <b>107 855 €</b> .
<b>Performances qualitatives et priorités politiques et domaines thématiques</b>	Au moins <b>970 695 €</b> .
<b>Équilibre géographique</b>	Non applicable cette année
	Méthode : Non applicable cette année

<b>Coûts exceptionnels</b>	<b>190 332 €</b>
----------------------------	------------------

<b>Subvention minimale</b>	Chaque candidat recevra un montant minimum de : <b>15 000€</b>
	Méthode : Le volume minimum d'activités présentées dans les plans d'action des organisations accréditées en 2020 nous amène à nous projeter sur un montant minimum de 15 000€.
<b>Subvention maximale</b>	Un candidat peut recevoir une subvention maximale de : <b>150 000€</b>
	Méthode : L'analyse de demandes cumulées en 2019 par des organisations uniques ayant déposées les projets les plus importants dans l'action clé 1 nous rapproche d'un montant maximum de 200 000€ / 24 mois, soit environ 150 000€ sur 18/15 mois.